

تطبيق حدود المجال في علم المصطلح: مقارنة نُظمية

فؤاد سليمان خوري^{1*}

1* أستاذ مساعد دكتور، قسم اللغة الفرنسية، لسانيات تطبيقية على الترجمة، كلية الآداب،
جامعة دمشق.

fouad.khoury@damascusuniversity.edu.sy

الملخص:

في هذه الدراسة، الهدف الرئيسي هو إظهار أهمية ترسيم حدود المجال في البحث المصطلحي الموضوعي أو في صناعة المعاجم الخاصة بالمصطلحات. يكشف الوضع الحالي بعض الانحرافات عن انسجام وشمولية المفاهيم/المصطلحات عند دراسة أحد المجالات. تم تطبيق الدراسة على مجال المعلوماتية الذي توجد فيه مسارد وقواميس متخصصة وبنوك مصطلحات تعاني من وجود مصطلحات خارج المجال مترافقة مع عدم وجود مصطلحات مهمة لا غنى عنها. تتيح لنا نظرية النظم العامة التأكيد على العلاقات المنطقية الدلالية الموجودة بين المفاهيم، وبالتالي المصطلحات، هذه العلاقات التي يمكن استثمارها من أجل وضع معايير ترسيم الحدود، الأمر الذي يساعد على تحديد ما إذا كان يجب أن يظهر المصطلح في المسرد أم لا. وإلا فإن المعاجم والمسارد سوف تعاني من عدم التجانس ومن وجود معلومات قد تؤدي إلى إرباك المستخدم أو أخصائي المصطلحات أو المترجم أو المحرر الذي يلجأ إليها. تم اقتراح طريقة لحساب العلاقات المفهومية لمساعدة اختصاصي المصطلحات أو صانع معاجم المصطلحات في هذه المرحلة الحاسمة من الدراسة.

الكلمات المفتاحية: علم المصطلحات، تحديد المجال، مجال المعلوماتية، نظرية النظم، النُظمية.

تاريخ الإيداع: 2024/05/22

تاريخ القبول: 2024/08/07



حقوق النشر: جامعة دمشق -
سورية، يحتفظ المؤلفون بحقوق
النشر بموجب الترخيص
CC BY-NC-SA 04

Application de la délimitation du domaine en terminologie: approche systémique

Fouad Souleiman Khoury*¹

1* Prof Assist Dr, Département de français, Faculté des lettres Spécialité:
Linguistique appliquée à la traduction
fouad.khoury@damascusuniversity.edu.sy

Résumé:

Dans la présente étude, l'objectif principal est de montrer l'importance de la délimitation du domaine dans la recherche terminologique thématique ou dans l'activité terminographique. La situation actuelle présente certains écarts par rapport à la cohérence et à l'exhaustivité des concepts/termes d'un domaine. L'application a été faite au domaine de l'informatique dans lequel on trouve des glossaires, dictionnaires spécialisés, banques terminologiques, présentant des termes hors-domaine avec, parallèlement, l'absence de termes importants qui doivent impérativement y apparaître. La théorie générale des systèmes permet de mettre l'accent sur les relations logico-sémantiques existant entre les concepts, donc les termes, relations qui peuvent être exploitées pour établir des critères de délimitation permettant de décider si un terme doit ou ne doit

pas apparaître dans le glossaire. A défaut, ce dernier souffrirait d'une incohérence et d'informations qui risquent de dérouter l'utilisateur, terminologue, traducteur ou rédacteur qui le consultent. Une méthode de calcul des relations conceptuelles a été proposée pour assister le terminologue ou le terminographe dans cette phase cruciale de délimitation d'un domaine.

Mots-clés: Terminologie, Critères de délimitation, Domaine de l'informatique, Théorie des systèmes, Systémique.

Received: 22/05/2024

Accepted: 07/08/2024



Copyright: Damascus University- Syria, The authors retain the copyright under a CC BY- NC-SA

Introduction:

Les trois piliers principaux de la recherche terminologique et de l'activité terminographique sont le terme, la définition et le domaine. Le terme est la dénomination donnée au concept, la définition cerne le concept et le distingue des autres, et le domaine détermine le champ de connaissance auquel appartient le terme et dans lequel il dénote le concept précis. En effet, le terme n'acquiert son statut de terme qu'à l'intérieur d'un domaine bien défini. Le mot « système », qui est dans la langue, polysémique, apparaît dans les discours spécialisés comme plusieurs termes selon le domaine étudié : « système de coordonnées » en mathématiques, « système social » en sociologie, « système solaire » en astronomie, etc. et sera, par conséquent, traduit de plusieurs manières.

Le problème qui se pose dans la recherche terminologique thématique¹ est de bien délimiter le domaine, autrement dit pouvoir déterminer si un concept, donc un terme, doit figurer ou non dans le glossaire terminologique à élaborer. En effet, lors de la consultation de différents glossaires terminologiques dans les domaines les plus variés, trois cas de figure se présentent : certains termes qui n'appartiennent pas au domaine du glossaire y figurent ; d'autres termes, qui devraient y apparaître, sont absents ; une troisième catégorie de termes peut être l'objet d'une hésitation sur le fait de les inclure ou non au glossaire terminologique. Certes, la situation idéale où figurent dans le glossaire tous les termes qu'il doit inclure, et seulement ces termes, est une situation difficile à atteindre. Toutefois, il semble intéressant de réduire au minimum ces divergences et de se rapprocher d'un glossaire terminologique plus proche de la réalité. Comment et par quels moyens ? Quels sont les critères que peuvent adopter le terminologue et le terminographe dans leurs activités, théorique pour le premier, pratique pour le second, qui permettent de remédier à ces inopportunes lacunes ?

Les réponses à ces questions constituent l'objet de cette étude : établir des bases scientifiques, théoriques et empiriques, d'une méthode valable, susceptible d'aider le terminologue à déterminer si un terme doit être exclu ou inclus dans son glossaire terminologique.

La notion de domaine:

Selon l'AFNOR (Association Française de Normalisation), le domaine est un ensemble de connaissances, de compétences et de pratiques professionnelles qui se rapportent à un secteur d'activité ou à une discipline particulière. Il peut également désigner un champ d'application spécifique dans lequel des normes, des règles ou des standards sont définis pour garantir la qualité, la sécurité ou la performance des produits, des services ou des processus concernés.

Parallèlement, l'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) donne comme définition de domaine « la partie du savoir dont les limites sont définies selon un point de vue particulier », mais cette définition, qui est d'ailleurs très vague, ne nous donne aucune indication pratique pour délimiter un domaine. Il existe différentes dénominations pour le concept de domaine.

Le dictionnaire général de la langue française, le Grand Larousse, définit le domaine comme « le champ couvert par une science, une technique, etc. ». Définition trop générique, mais valable.

La théorie des systèmes étudie les phénomènes non seulement comme des systèmes fermés avec des frontières imperméables, mais aussi, dans une période tardive, les systèmes dits ouverts qui interagissent avec l'environnement. Selon Delavigne (2002, 10), « la notion de domaine a certes eu une pertinence en un temps où les sciences et les disciplines étaient soigneusement fermées sur elles-mêmes. L'image du domaine

¹ La recherche terminologique thématique consiste, selon Pavel et Nolet (2001, 44) en un travail exhaustif sur un domaine précis et « est effectuée par les spécialistes du domaine selon des procédures quasi-universelles ». A distinguer de la « recherche terminologique ponctuelle » qui consiste à répondre à une question, concernant un ou plusieurs termes, bien définie dans le temps et le lieu.

clos sur lui-même a été plus qu'une image : une réalité. », ce qui n'empêche pas qu'il y ait des champs de la connaissance plus ou moins figés, et pour lesquels la notion de domaine fermé reste valide.

En outre, et avec l'échange entre les domaines aujourd'hui, il est possible de dire que « les domaines ne sont plus étanches ; bien au contraire, il y a interpénétration constante. L'accélération de l'élaboration des savoirs et l'interdisciplinarité ont fait éclater les domaines » (DELAVIGNE, 2002, 10).

Malgré tous ces constats, en terminologie thématique, il est possible, pour les fins de la présente étude, de considérer le domaine comme l'ensemble des connaissances d'une science, d'une activité, d'une spécialité constituant l'objet d'une étude au niveau des concepts et des termes.

Les notions d'ensemble, de structure, de système:

Un ensemble, en mathématiques, et d'après le Trésor de la Langue Française Informatisé (<http://atilf.atilf.fr>) est une « collection d'éléments de nature quelconque qui satisfait à la condition qu'il existe un critère permettant de distinguer si un élément donné appartient ou non à l'ensemble ». A ce terme correspond, en logico-sémantique, celui de « classe ».

Une structure, toujours selon le Trésor, est définie comme « l'agencement, entre eux, des éléments constitutifs d'un ensemble construit, qui fait de cet ensemble un tout cohérent et lui donne son aspect spécifique ». Il s'agit donc de l'étude de l'ensemble en prenant en compte les relations entre les éléments, mais au niveau de la forme, de l'agencement, de la disposition des relations uniquement, sans prendre en compte la « nature » de ces relations. (Pour une analyse plus approfondie, voir Khoury, 1991, 169-172).

Un système est une structure étudiée en prenant en compte la nature-même des relations. Ludwig Von Bertalanffy (1968), qui conçoit la théorie générale des systèmes, déjà ancienne mais toujours valable), propose une définition canonique, normative : « un système peut être défini comme un complexe d'éléments en interaction. Par "interaction", nous entendons des éléments p liés par des relations requérantes en sorte que le comportement d'un élément p dans R diffère de son comportement dans une autre relation R' . » (Bertalanffy, 1968, 52-53) en termes plus simples, un système est une structure dans laquelle les relations, dans leur agencement et leur nature, sont pris en compte. Cette définition, par sa généralité même, reflète l'intention de son auteur d'établir une théorie applicable à tout système sans tenir compte de sa nature. La systémique est la science qui étudie les systèmes, leur constitution, leur évolution, leurs frontières, etc. Notre approche dans l'étude de la délimitation du domaine en terminologie est systémique.

La terminologie systémique:

L'apport de la théorie générale des systèmes, définie et formalisée par Ludwig von Bertalanffy en 1973, aux différentes sciences, exactes ou appliquées, n'est plus à démontrer. Il est admis aujourd'hui que, pour comprendre un phénomène, naturel ou artificiel, dans sa totalité ou dans ses détails, il n'est plus possible d'échapper à ce cadre que nous propose la théorie générale des systèmes.

En effet, Bertalanffy prouve que tout être, toute entité, tout phénomène physique, biologique, sociologique, économique, humain ou autre, peut être observé et étudié comme un système, c'est-à-dire comme un ensemble d'éléments en interrelation où sont analysées les relations qu'ils entretiennent entre eux, ainsi que l'interaction du système lui-même avec son environnement.²

Depuis le début des années cinquante, notamment grâce aux travaux de Ludwig Von BERTALANFFY, une tendance a commencé à se confirmer dans diverses disciplines. Elle consiste à donner plus d'importance aux relations qui lient les parties d'un tout. Le tout n'est plus considéré comme la somme de ses parties mais

² Voir L. von Bertalanffy, La Théorie générale des systèmes. On y trouve, pour une discussion plus approfondie, toute la réflexion sur les problèmes soulevés par l'approche systémique: structure, fonctionnement, dynamique, frontières, environnement, équilibre, évolution, etc.

comme la résultante des relations qui lient ces parties. En un mot, les objets étudiés sont vus comme des systèmes. Le travail présenté ici se propose d'aborder la terminologie dans ce cadre.

Comme cela a déjà été montré dans Khoury (1991), tout est système en terminologie : le système conceptuel (dans lequel tous les concepts sont en interrelation les uns avec les autres) ; la fiche terminologique (qui comprend des rubriques interdépendantes) ; la documentation (qui constitue un ensemble organisé et structuré de documents) ; la définition (qui reflète dans ses composantes les relations entre les composantes du concept), etc. Ces systèmes sont eux-mêmes en interrelation mutuelles : la fiche doit refléter dans son classement la relation entre le concept et son entourage ; la définition doit refléter la position du concept dans le système conceptuel, etc.

Le système conceptuel:

Il a déjà été démontré (Khoury, 1991, 274) que la terminologie d'un domaine est loin d'être une simple liste de termes qui peuvent être observés, traités et étudiés de façon individuelle, mais qu'elle se présente comme un ensemble d'éléments en interrelation les uns avec les autres d'une part, et en interrelation avec l'environnement, le lexique général, d'une autre part, donc comme un système.

Ainsi, l'ensemble des concepts appartenant à un domaine en terminologie, constitue dans sa réalité non pas un ensemble (éléments étudiés sans prise en compte des relations entre eux), ni une structure (éléments étudiés en prenant en compte l'agencement des relations, non pas leur nature), mais un système (ensemble d'éléments étudiés avec prise en compte des relations entre eux, aussi bien au niveau de la forme que de la nature de ces relations). Il s'agit de ce qu'il est admis de nommer le système conceptuel.

Les limites du système:

Un grand nombre des problèmes liés à la systématique de la terminologie a déjà été traité dans Khoury (1991), mais celui qui concerne les frontières du système conceptuel nécessite une discussion scientifique plus approfondie. En pratique, il s'agit du problème concernant l'appartenance ou la non appartenance d'un concept au domaine observé, donc de l'inclusion ou de l'exclusion du terme correspondant dans la terminologie de ce domaine. Ce problème constitue l'objectif de la présente étude.

La dynamique des systèmes:

Il est admis que les systèmes évoluent. En terminologie, comme en langue, certains concepts apparaissent à la suite de la découverte ou de l'invention de nouvelles réalités, d'autres disparaissent avec la disparition du besoin de ces réalités. Le terme « cookies », qui en dehors de l'informatique, désigne une « pâtisserie cuite au four composée d'un mélange de farine, d'œufs et de sucre » (Termium Plus, 2024), passe, par glissement de sens du domaine de la pâtisserie à celui de l'informatique pour désigner un « élément d'information transmis par le serveur au navigateur lorsque l'internaute visite un site Web, et qui peut être récupéré par le serveur lors de visites ultérieures » (Termium Plus, 2024). Le domaine de l'informatique s'enrichit ainsi de termes nouveaux pour répondre au besoin de nommer des concepts nouveaux. De même, le terme « ordinateur », utilisé au départ pour désigner tout type de ce que nous appelons aujourd'hui ordinateur, se voit changer de sens pour désigner les gros ordinateurs seulement, et ce, en faveur du terme « ordinateur » dont le concept est généralisé pour désigner tout type d'ordinateur.

Problématique:

La consultation des dictionnaires spécialisés, des glossaires terminologiques et des banques de terminologie montre un certain nombre d'anomalies quant aux termes qui y figurent liées à l'aspect des limites du système conceptuel. Le corpus utilisé comprend des dictionnaires, des glossaires terminologiques ou des banques de termes variés dont, notamment, les références suivantes, suivies de l'abréviation que nous utilisons dans cette étude.

DITT: Dictionary of Information Dictionary Terms.

GTI: Glossaire des termes informatiques.

IATE: (InterActive Terminology for Europe), La base de données terminologiques de l'Union Européenne)

KDC: The al-Kilani dictionary of computer & Internet terminology.

TP: Termium Plus, La banque de données terminologiques et linguistiques du gouvernement du Canada

Termes hors domaine:

Nous avons pu relever dans notre corpus un bon nombre d'exemples de termes qui n'appartiennent pas au domaine abordé par le dictionnaire ou le glossaire terminologique dans le domaine de l'informatique, comme « Inhibit » (Fr. Inhiber, Ar. يمنع) [DITT:279]: le sens ici est général, et il n'est pas spécifique à l'informatique : il s'agit du même concept dans pratiquement tous les autres domaines, ce qui implique qu'il n'est pas à inclure dans le domaine car il garde son sens général. Egalement, « induction », Induction (Fr. Induction, Ar. تحريض) [DITT: 277]: concept qui appartient au domaine de l'électromagnétisme, plus qu'à celui de l'informatique). D'autres exemples seront analysés plus loin.

Termes absents:

Il est évident que ce critère dépend de la date de publication du recueil. Cependant, nous avons noté, à la date de consultation, des termes importants qui sont absents. Ce cas est moins problématique que le premier. En effet, si certains termes sont absents à une date donnée, ils sont susceptibles d'être rajoutés ultérieurement lors d'une nouvelle édition ou d'une mise à jour du site.

L'exemple le plus frappant est « cybercommerce » qui est répandu dans le domaine du commerce et de l'informatique pour désigner le commerce en ligne, le e-commerce. Ce terme n'a été trouvé que dans la banque de terminologie Termium Plus, avec la définition suivante: « Achat et vente de renseignements, produits et services sur Internet. » (Termium Plus) Il en est de même pour « cyberclient » et « cybercitoyen », dérivés du terme précédent, qui n'ont été attestés dans aucune autre source de terminologies que la Banque Termium Plus.

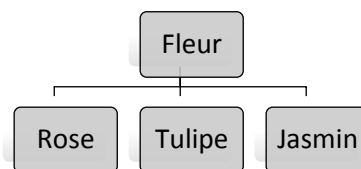
Le sigle OCR (pour Optical Character Recognition, Reconnaissance optique des caractères), déjà existant dans les années 1990, n'était attesté dans la majorité des dictionnaires ou glossaires terminologiques.

Conséquences:

Les anomalies constatées dans de telles situations se présentent à divers niveaux et ont les conséquences ci-dessous qui touchent à l'intégrité du domaine et à sa cohésion.

Rupture de l'interaction arbre/définition

Dans une approche systémique, l'arbre et la définition entretiennent une relation réciproque. Un concept spécifique apparaît dans l'arbre du domaine sous un concept générique (Khoury, 2017, 11). Ci-dessous un exemple sur une arborescence comprenant le genre « Fleur » et les espèces « Rose », « Tulipe » et « Jasmin » entre autres:



D'un autre côté, une définition substantielle doit commencer par le concept générique. Dans l'exemple précédent, la définition des espèces « Rose », « Tulipe » ou « Jasmin » doit commencer par le genre « Fleur ». Pour plus de détails, voir « Les champs génériques en traduction » (Khoury 2017, 11)

Ainsi, les deux piliers les plus importants dans la recherche terminologique, qui sont la définition et l'arbre du domaine, sont en interaction réciproque. La définition peut aider à construire l'arbre, et l'arbre permet de valider la définition.

Cette relation réciproque disparaît avec l'absence de cohérence, de cohésion et de consistance dans le glossaire terminologique qui comprend des termes hors domaine ou manque de termes importants.

Résultats insuffisants en consultation

L'absence de termes importants dans un glossaire terminologique empêche le chercheur de trouver des informations indispensables pour lesquelles il consulte ce glossaire. Par conséquent, le dictionnaire spécialisé ou la banque terminologique n'accomplissent pas leur rôle de référence pour un traducteur, un rédacteur ou tout autre chercheur dans un domaine spécialisé.

En effet, lors de la consultation d'une référence terminologique, on s'attend à trouver une réponse à la question que l'on se pose, une définition d'un concept/terme, un contexte qui sert d'exemple, des informations linguistiques tel que le genre, le synonyme, la prononciation, ainsi que des informations terminologiques telles que le domaine ou sous-domaine d'emploi, la classification dans l'arbre. A défaut, le dictionnaire, glossaire ou banque de données terminologiques ne répondent plus à leur raison d'être.

Résultats hyper positifs

Par résultats hyper positifs nous entendons des informations non nécessaires, donc plus ou moins déroutants, obtenues lors de la consultation d'un recueil terminologique. Elles correspondent au concept de « bruit » dans la théorie de l'information. Si l'on cherche « protocole de communication », entre deux machines par exemple, et que l'on tombe sur « protocole diplomatique » dans la référence (dans le cas d'un glossaire terminologique établi à partir d'un corpus comprenant « protocole diplomatique » pour une raison ou une autre, des questions commencent à se poser pour le traducteur ou le chercheur, sur la raison de trouver ce terme dans le glossaire. Est-ce par assimilation ? Ce qui implique une sorte de glissement de sens d'un concept vers un autre. Ou est-ce par simple inadvertance de la part du terminologue qui a élaboré le glossaire ? Une certaine confusion s'établit alors lors de la consultation du recueil terminologique.

Critères classiques de délimitation proposés dans la littérature:

Certains critères, extralinguistiques, sont proposés dans des recherches diverses pour la délimitation du domaine, notamment, dans la terminologie de corpus. Dans cette dernière, constituée à partir d'un ensemble de textes, de documents fixés à l'avance, de diverses autres sources jugées utiles, le domaine est naturellement délimité par le corpus lui-même puisque les termes y sont puisés et nulle part ailleurs. Le problème qui se pose ici est le choix de la documentation constituant le corpus. Pavel et Nolet (2001, 35) proposent, dans la partie « Repérer et évaluer la documentation spécialisée », les critères suivants:

- « La date de publication du document par rapport aux dernières parutions connues.
- La réputation de l'auteur dans sa communauté professionnelle selon les comptes rendus parus.
- L'organisation du contenu résumée dans la table de matières et la cohérence interne de l'ouvrage.
- L'actualité et la complétude de la bibliographie attachée.
- La qualité des index de concepts, de noms propres ou de produits figurant en annexes.
- La présence d'un glossaire définissant les concepts véhiculés dans l'ouvrage. »

Dans Pavel et Nolet (2001, 50), on trouve une méthode de délimitation du domaine basée sur l'analyse terminologique à l'aide d'un système de classement:

« La délimitation des domaines à traiter dans une base de données ou lors d'une recherche thématique peut s'inspirer des points suivants :

- Identifier les activités internes de l'entreprise, ses outils et produits, dans la documentation spécialisée sélectionnée.
- Identifier les groupes cibles de ces activités et produits (consommateurs, clients, etc.), leurs caractéristiques et leurs besoins.

- Établir une représentation graphique des rapports entre ces activités et groupes.
- Comparer le résultat avec les systèmes de classement existants dans les domaines d'activité concernés et l'améliorer en conséquence.
- S'assurer de la validité de ce classement en consultant des spécialistes du domaine.
- Respecter ce classement dans toutes les transactions de la base de données ou dans toute recherche thématique ou recherche ponctuelle. »

Mathieu Roche et al. (2004, 946/1), affirment que l'extraction de la terminologie du domaine à partir de textes est une tâche essentielle dans le but de construire des ontologies spécialisées [nomenclatures ou terminologies dans la présente étude]. Ils proposent que « les collocations jugées comme pertinentes sont celles qui peuvent être considérées comme des instances de concepts c'est-à-dire représenter des traces de concepts ».

La plupart des critères précités, sans doute utiles en général, concernent surtout la terminologie de corpus. En terminologie thématique, il serait raisonnable de proposer des critères à caractère systémique, prenant en compte les caractéristiques des systèmes.

Proposition de critères systémiques de délimitation du domaine:

Principe général:

Selon la théorie générale des systèmes, tout est système. En terminologie, pour ce qui concerne l'objet de la présente étude, la prise en compte des relations logico-sémantiques entre les concepts permettrait de proposer des critères qui aideraient à mieux délimiter le domaine et, en conséquence, établir des glossaires terminologiques plus cohérents, bien organisés, répondant au mieux aux besoins de la recherche sur les termes. Comme il est proposé ci-dessous, les interrelations entre un concept quelconque et les autres concepts du système conceptuel permettront de décider s'il doit être ou non inclus dans le glossaire terminologique.

Critères particuliers:

Comme il a été exposé ci-dessus, le système conceptuel et, par conséquent, le glossaire terminologique ne doit pas être traité comme une simple liste d'éléments dans laquelle les relations ne sont pas étudiées, mais comme un système dans lequel les relations entre ses composants peuvent être très utiles dans la recherche terminologique. En effet, plusieurs types de relations sont reconnues entre les concepts et sont étudiées dans une approche logico-sémantique lors de l'établissement de l'arbre du domaine: la relation genre/espèce (Khoury, 2017, 11).

Analyse notionnelle systémique:

La méthode proposée ici basée sur la théorie générale des systèmes et a comme point de départ la définition du concept/terme. La définition étant une condensation du sème et une réorganisation des sèmes sous forme de phrase, elle permet d'identifier le concept et de l'isoler des autres. Sans rentrer en détail dans la typologie des définitions, il serait important d'en rappeler les deux types principaux selon Jacqueline Picoche (2010, 105).

La définition substantielle est un « énoncé bipolaire, fidèle, au moins formellement à la conception aristotélicienne de la définition, comportant un genre, qui oriente l'esprit vers une certaine catégorie de réalité extralinguistique, et une ou plusieurs différences spécifiques qui délimitent le mot par rapport à ses voisins et sert à l'esprit, dans son cheminement vers le référent » (Picoche, 2010, 105). Exemple :

Ordinateur : Machine électronique de traitement de l'information, capable de classer, calculer et mémoriser, exécutant à grande vitesse les instructions d'un programme. (Le Robert)

La définition substantielle donne les principaux sèmes (traits pertinents en termes logico-sémantiques), commence par le genre (« Machine électronique ») et est complétée par les traits pertinents qui suivent le genre.

La définition relationnelle consiste à renvoyer l'utilisateur à un mot de base que les générativistes ont pris l'habitude d'appeler mot-racine (Picoche, 2010, 104). Normalement, le mot-racine se trouve ailleurs dans le dictionnaire. Exemple:

Simplement: de manière simple.

La définition de « simplement » renvoie ici à la racine « simple ».

Quel que soit le type de la définition, elle comprend les traits pertinents du concept et pourra, par conséquent, servir dans la méthode proposée ici.

A partir de la définition, il est possible de suivre les étapes suivantes :

- Suppression des mots vides (grammaticaux)

Les articles, déterminants, prépositions, etc. étant des morphèmes à sens général, donc non pertinents pour le concept, et ne servant qu'à réorganiser l'image notionnelle du concept, pourraient être supprimés, à l'inverse des substantifs, adjectifs, verbes qui comprennent les traits pertinents et qui, par conséquent, devraient être gardés.

Dans l'exemple précité d'ordinateur, si on simplifie la définition à sa forme minimale (machine pour le traitement automatique de l'information), et en supprimant les morphèmes et les mots généraux, les éléments pertinents qui restent seraient:

{Machine, traitement, automatique, information}.³

Identification des éléments composants:

Les éléments gardés à la suite de l'étape précédente sont les composants principaux du concept. Cependant, selon Khoury (1991, 182), et comme exposé plus haut, le concept, d'un point de vue systémique, n'est pas la simple addition de ses composants. La représentation du concept n'est pas de la forme :

Ordinateur = {machine + traitement + automatique + information}.

Au contraire, le concept est la résultante des relations entre ses composants. Cette résultante peut être présentée sous la forme suivante:

Ordinateur = {machine R1 (traitement R2 automatique) R3 information}

Où:

R1 est la relation en machine et traitement désignant la fonction de la machine, sa raison d'être : la machine a pour fonction le traitement;

R2 est la relation entre traitement et automatique désignant la qualité automatique du traitement : le traitement est automatique;

R3 est la relation entre traitement automatique et information, désignant l'objet du traitement automatique, à savoir l'information : le traitement automatique a pour objet de traitement l'information.

Ainsi, l'approche systémique, qui étudie le système conceptuel comme un ensemble de concepts en interrelation, étudie également le concept lui-même, à un niveau plus bas, comme un système composé de sous-concepts en interrelation.

Mesure de la distance notionnelle par rapport au système:

La mesure proposée ici calcule le pourcentage de la relation d'un concept avec le système conceptuel. Le résultat sera utilisé pour décider si le concept fait partie du domaine ou non. Une valeur de 50% ou plus permet de pencher vers l'introduction du terme dans le domaine. Une valeur inférieure à 50% implique que le terme doit être exclu du domaine.

³ Nul doute que le terminologue devrait effectuer cette procédure avec l'aide du spécialiste du domaine, et le consulter en cas de doute. Il se trouve que l'auteur du présent article est en même temps terminologue et informaticien.

Exemple: « Cookie », qui est un mot anglais créé à partir de « cookie » (biscuit rond), introduit en français par emprunt, et pour lequel la recommandation officielle non encore répandue est « témoin de connexion », est défini ainsi:

Cookie: Petit fichier installé sur le disque dur lors de la consultation d'un site web, qui permet au serveur de mémoriser des informations sur l'internaute et son comportement. (Le Robert)

L'analyse de la définition après extraction des morphèmes généraux et simplification donnerait un résultat qui comprend cinq composants du concept:

Cookie: {Fichier, consultation Web, serveur, informations, internaute}

Ces composants appartiennent au domaine de l'informatique: le fichier est l'unité principale de stockage ; la consultation Web est une des applications principales de l'informatique à distance; les informations sont l'objet principal de l'informatique, et l'internaute est l'utilisateur de l'internet.

Les cinq composants du concept appartiennent au domaine de l'informatique. Avec un résultat de 100%, il est donc possible de conclure que le concept fait partie du système conceptuel de ce domaine et, par conséquent, le terme correspondant doit être inclus dans le glossaire de l'informatique.

Exploitation des résultats:

Les résultats précités peuvent donc être exploités pour déterminer si un concept est considéré comme appartenant au domaine ou non. Ci-dessous quelques exemples.

Exemples d'application:

Les exemples suivants reprennent les critères étudiés précédemment et sont présentés sous forme d'une fiche dans laquelle est appliquée la méthode proposée.

Anglais	Français	Arabe	Réf. : Page
Disperse	Disperser	يشْتت	DITT : 167
Déf.	بجَزْءٍ وبِوزْعٍ على أكثر من موضع. ⁴		
Composants principaux	بجَزْءٍ، بوزْعٍ، موضع		
Distance notionnelle	Les trois composants sont des termes généraux et n'appartiennent pas nécessairement au domaine de l'informatique. $0 + 0 + 0 = 0\% \rightarrow$ à exclure.		
Remarque	Même sens/concept général dans la langue, pas de sens/concept particulier en informatique, applicable à tout autre domaine. Par conséquent, inutile d'inclure dans le glossaire.		

Anglais	Français	Arabe	Réf. : Page
Display	Afficher	يعرض	GTI : 6
Déf.	Faire apparaître des informations sur un écran.		
Composants principaux	Apparaître, information, écran.		
Distance notionnelle	Apparaître (terme général); information (terme informatique); écran (terme général). Deux composants sont des termes généraux et n'appartiennent pas nécessairement au domaine de l'informatique, et un composant est un terme informatique. $0 + 1 + 0 = 33\% \rightarrow$ à exclure.		

⁴ La définition est donnée, ici et plus loin, en arabe car elle est extraite d'un glossaire terminologique arabe.

Anglais	Français	Arabe	Réf.: Page
Fault	Panne	عطل	GTI: 79
Déf.	Incapacité d'un système informatique ou périphérique associé à fonctionner correctement.		
Composants principaux	incapacité, système informatique, fonctionnement, correct		
Distance notionnelle	Incapacité (terme général); système informatique (terme informatique); fonctionnement (terme général); correct (terme général). Un terme appartient à trois autres non. $0 + 1 + 0 + 0 = 25\% \rightarrow$ à exclure		
Remarque	Même sens/concept général dans la langue, pas de sens/concept particulier en informatique, applicable à tout autre domaine. Par conséquent, inutile d'inclure dans le glossaire.		
Remarque	Même sens/concept général dans la langue, pas de sens/concept particulier en informatique, applicable à tout autre domaine. Par conséquent, inutile d'inclure dans le glossaire.		

Anglais	Français	Arabe	Réf. : Page
Cybercommerce	Cybercommerce	تجارة إلكترونية	TERMPLUS
Déf.	Commerce électronique via Internet		
Composants principaux	Commerce, électronique, Internet.		
Distance notionnelle	Commerce (terme général); électronique (terme informatique); Internet (terme informatique). Un composant est un terme général deux composants appartiennent au domaine de l'informatique. $0 + 1 + 1 = 66\% \rightarrow$ à inclure.		
Remarque	Le sens/concept concerne un fait, une activité qui n'est rien d'autre qu'une des applications de l'informatique. Par conséquent, il est nécessaire de l'inclure dans le glossaire.		

Anglais	Français	Arabe	Réf. : Page
OCR	ROC	تعرف المحارف ضوئيا	DITT : 378
Déf.	الإجرائية التي تتعرف على المحارف المطبوعة على الورق وتحولها إلى شكل إلكتروني.		
Composants principaux	إجرائية، تعرف، محارف، شكل إلكتروني		
Distance notionnelle	Les premier, troisième et quatrième composants sont des termes informatiques, le deuxième ne l'est pas. $1 + 0 + 1 + 1 = 25\% \rightarrow$ à inclure.		
Remarque	Le sens concerne un type de traitement, une activité qui est une des applications de l'informatique très utilisée à ce jour. Par conséquent, il est nécessaire de l'inclure dans le glossaire.		

Automatisation:

Il est possible de concevoir sur ces bases, une application informatique qui, à partir des définitions, déjà données dans une base de données terminologiques, procède à une analyse des composants des concepts après élimination des mots généraux pour vérifier si ces concepts doivent ou non apparaître dans le glossaire terminologique. Après définition des unités générales dans une table spécifique de la base de données, les informations stockées dans cette table peuvent être utilisées pour procéder à leur extraction des définitions, puis à rechercher les traits pertinents restants, également définis à l'avance dans une autre table de la base de données. Ensuite, une phase de calcul donnera le nombre d'occurrences de ces composants pour obtenir la distance notionnelle du concept et proposer le résultat obtenu. Une intervention humaine peut aider l'application le cas échéant. Mais la conception et le développement de cette application n'est pas l'objectif de la présente étude. Elle pourra faire l'objet d'une recherche ultérieure sur le sujet.

Conclusion:

La délimitation du domaine est une phase importante dans la recherche terminologique. Si la situation actuelle dans les glossaires terminologiques, les dictionnaires spécialisés et les banques de termes souffre d'une certaine incohérence dans la liste des termes figurant dans ces ouvrages, c'est parce que le choix des termes à y inclure ou non (donc la délimitation du domaine) est fondé sur des critères qui nécessitent un réexamen ou une méthode plus efficace. La théorie générale des systèmes proposée initialement par Ludwig von Bertalanffy, et développée plus tard par ses successeurs, offre un cadre qui permet de faire face à cette situation en proposant la prise en compte des interrelations entre les concepts. Il a donc été important de proposer, à côté des méthodes traditionnelles mentionnées dans la présente étude, une méthode scientifique rigoureuse qui aiderait le terminologue à mieux cerner le domaine sur lequel il travaille quant au choix des concepts/termes de ce domaine et à l'élaboration d'un glossaire plus cohérent, sans termes hors-domaine et ne souffrant d'aucun manque des termes importants.

Une recherche future pourrait concerner la conception d'une application informatique pouvant effectuer le processus de reconnaissance et permettant de gagner le temps et d'épargner des efforts si le travail se fait manuellement.

Funds information:

This research is funded by Damascus University, Funder n° 501100020595.

Information sur le financement: Cette recherche a été financée par l'Université de Damas sous le n° de financement 501100020595.

Références bibliographiques utilisées ou consultées:

1. KHOURY, F. (2017). « Les champs génériques en traduction », in Damascus University Journal for Arts and Humanities, volume 33, n° 1, Damascus, Press of Damascus University, p. 96-106.
2. AL-KILANI, T. (2018). Al-Kilani dictionary of computer & Internet terminology, Librairie du Liban, Beyrouth.
3. BERTALANFFY, L. Von, (1973). Théorie générale des systèmes: physique, biologie, psychologie, sociologie, philosophie, trad. par Jean-Benoît CHABROL, Paris, Dunod, 1973.
4. BORDET, G. (2013). « Brouillage des frontières, rencontres des domaines: quelles conséquences pour l'enseignement de la terminologie et de la traduction spécialisée », ASp [En ligne], 64 | 2013, URL: <http://journals.openedition.org/asp/3851>; mis en ligne le 01 novembre 2014, consulté le 11/01/2024.
5. BOWKER, L., & HAWKINS, J. (2017). « A Sociocultural Perspective on Terminology in the Digital Age », in Handbook of Terminology (pp. 13-25). Springer, Cham.
6. DELAVIGNE, V. (2002). « Le domaine aujourd'hui. Une notion à repenser. Le traitement des marques de domaine en terminologie », in Archive ouverte HAL, Mai 2002, Paris, France. Archive ouverte HAL, hal-00924228.
7. DJERIRI, Y. (2022). « Les Réseaux de Neurones Artificiels Délimitation du domaine et catégorisation automatique des termes : une approche par réseaux de neurones », Université de Sidi-Bel-Abbes, Site Web, URL: <https://www.researchgate.net/publication/319939107>, consulté le 17/03/2024.
8. FORT, D. (2024). Glossaire des termes informatiques, Site Web, URL: <http://infoprat.free.fr>, Consulté le 12/02/2024.
9. IATE (InterActive Terminology for Europe), La base de données terminologiques de l'Union Européenne, Site Web, URL : <https://iate.europa.eu/home>, consulté le 31/01/2024.
10. KHOURY, F. (1991). Définition d'un modèle systémique en terminologie, application à la microinformatique, Thèse de Doctorat, Lyon, Université Lumière Lyon 2.
11. KILANI, T. (2024). The al-Kilani dictionary of computer & Internet terminology, English - Arabic, with illustrations, Site Web, URL: <https://archive.org/details/al-kilani-dictionary-v-2/page/2/mode/2up>, consulté le 02/03/2024.
12. L'HOMME, M.-C. (2018). La terminologie : principes et méthodes, Open Edition Books, Montréal.
13. PAVEL, S. et NOLET, D. (2001). Précis de terminologie, Les Éditions du gouvernement du Canada), Ottawa.
14. PICOCHÉ, J. (2010). Précis de lexicologie française, Vigdor, Paris.
15. ROCHE M., HEITZ Th., MATTE-TAILLIEZ, O., et KODRATOFF, Y. (2004). EXIT : Un système itératif pour l'extraction de la terminologie du domaine à partir de corpus spécialisés, LRI – Université Paris-Sud, JADT 2004: Les Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles.
16. TEMMERMAN, R. (2019). Terminology in The Digital Age: Challenges and Opportunities. Terminology, 25(1), 1-3.
17. TERMIUM PLUS, (2024). La banque de données terminologiques et linguistiques du gouvernement du Canada, Site Web, URL: <https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-fra.html?lang=fra>, consulté le 23/01/2024.
18. TERMIUM PLUS, La banque de données terminologiques et linguistiques du gouvernement du Canada. Site Web, URL: <https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-fra.html?lang=fra>, consulté le 19/02/2024.
19. Trésor de la Langue Française, (TLF), Dictionnaire en ligne. URL: <http://atilf.atilf.fr>, consulté le 20/03/2024.

20. Université Laval. (2024). Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en traduction et terminologie. Site Web: <https://www.ulaval.ca/etudes/programmes/diplome-detudes-superieures-specialisees-en-traduction-et-terminologie>, consulté le 22/03/2024.
 21. WÜSTER, E. (2018). « The Role of Terminology in the Digital Age », in Handbook of Terminology (pp. 3-12). Springer, Cham.
- 22-معجم مصطلحات المعلوماتية، إنكليزي - عربي، منشورات الجمعية العلمية السورية للمعلوماتية، دمشق، 2000.